



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE THERAVET SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de TheraVet SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 2 juin 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 9.501.785,22 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 2.315.627,51.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Continuité d'exploitation et projection de flux de trésorerie / Risque de liquidité

Description du point clé de l'audit

La situation financière présente une perte de l'exercice de EUR 2.315.627,51 ainsi que des pertes reportées de EUR 4.272.294,46. Tel que décrit en annexe C-cap 6.20, la Société justifie la préparation des comptes annuels selon l'hypothèse de continuité d'exploitation, et estime entre autres que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022 devraient être suffisants pour financer ses opérations au moins jusqu'à la fin du troisième trimestre 2024.

Selon l'article 3:6 § 1er du Code des sociétés et des associations, le rapport de gestion doit contenir une justification de l'application des règles comptables de continuité au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice. La Société justifie la préparation des comptes annuels selon l'hypothèse de continuité d'exploitation dans l'annexe C-cap 6.20.

L'évaluation de l'hypothèse de continuité d'exploitation et du risque de liquidité ont été identifiés comme un point clé de l'audit, ceux-ci impliquant un jugement important dans l'estimation des liquidités requises pour les prochains mois afin de permettre à la Société de continuer ses activités.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons analysé la gouvernance et les procédures en place de la Société afin de conclure sur l'application de l'hypothèse de continuité.

Nous avons apprécié l'évaluation faite par la direction de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, tenant compte de toutes les informations pertinentes obtenues au cours de notre audit.

Nous avons analysé et revu le tableau des flux de trésorerie prévisionnels.

Nous avons analysé la fiabilité de ces flux de trésorerie prévisionnels en les comparant au passé, en analysant la structure actuelle de coûts, les engagements et encaissements potentiels liés à différents accords.

Enfin, nous avons évalué le caractère approprié des informations fournies dans les annexes des comptes annuels sur les hypothèses de continuité.

Sur la base de ces procédures d'audit, nous concluons que les hypothèses et estimations de la direction sont raisonnables, et que les mentions en annexe sont appropriées.



Valorisation des immobilisations incorporelles

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles s'établissent à EUR 5.084.069,95 telles que détaillées à l'annexe C-cap 6.2.1 et C-cap 6.2.3 des comptes annuels, et représentent plus de 54% du total du bilan de la Société.

Ces immobilisations incorporelles correspondent principalement à des frais de développement (étude de faisabilité, frais de développement, ...).

Selon l'article 3:39 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019, les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou non récurrents lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par la Société.

Nous avons considéré la valorisation des immobilisations incorporelles comme un point clef de l'audit en raison de leur caractère significatif dans les comptes de la Société, parce que la détermination des indices de perte de valeur constitue des jugements importants de la direction, et parce que la détermination de leur valeur d'utilité fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés nécessite l'utilisation de jugements et estimations importantes de la direction.

Nos procédures d'audit relatives point clé de l'audit

Nous avons analysé les informations internes et externes de façon à identifier les indicateurs potentiels de dépréciation.

Nous avons analysé et revu le modèle de dépréciation établi par l'entreprise, en ce y compris les importantes hypothèses sous-jacentes et avons vérifié si le modèle d'évaluation appliqué était approprié.

Nous avons consulté un expert en valorisation interne à notre cabinet afin qu'il évalue la méthodologie, le taux de croissance à long terme et le taux d'actualisation.

Nous avons effectué une analyse de sensibilité afin de comprendre les conséquences à la suite d'un changement des hypothèses principales.

Nous avons pris en considération toutes les informations que l'entreprise nous a fournies afin d'évaluer les potentiels facteurs additionnels susceptibles d'engendrer des réductions de valeur.

Sur la base des procédures mises en œuvre, nous avons constaté que les résultats de l'évaluation des immobilisations incorporelles effectuée par la direction étaient cohérents avec les résultats de nos procédures.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au conseil d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au conseil d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Liège, le 25 avril 2023

Le commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

Mélanie Adorante
Réviseur d'Entreprises

40		0684.906.013		1	EUR	
NAT.	Date de dépôt	N°	P.	U.	D.	C-cap 1

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **THERAVET**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Jean Mermoz

N°: 32/1

Boîte:

Code postal: 6041 Commune: Gosselies

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet:

Adresse e-mail:

Numéro d'entreprise

0684.906.013

DATE de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

les COMPTES ANNUELS en

approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

au

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Les montants relatifs à l'exercice précédent **ne sont pas** identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 30

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: COMPLET-cap 6.2.2, COMPLET-cap 6.2.4, COMPLET-cap 6.2.5, COMPLET-cap 6.3.1, COMPLET-cap 6.3.4, COMPLET-cap 6.3.5, COMPLET-cap 6.3.6, COMPLET-cap 6.4.2, COMPLET-cap 6.5.2, COMPLET-cap 6.7.2, COMPLET-cap 6.8, COMPLET-cap 6.14, COMPLET-cap 6.17, COMPLET-cap 6.18.1, COMPLET-cap 6.18.2, COMPLET-cap 9, COMPLET-cap 11, COMPLET-cap 12, COMPLET-cap 13, COMPLET-cap 14

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE
REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ENRICO BASTIANELLI SPRL

0883830544

Avenue de la Libération 41

1640 Rhode-Saint-Genèse

BELGIQUE

Début de mandat: 22-11-2017

Fin de mandat: 01-06-2023

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

ENRICO BASTIANELLI

Avenue de la Libération 41

1640 Rhode-Saint-Genèse

BELGIQUE

CAPITAL ET CROISSANCE SCRL

0890073384

Rue de la Plaine 11

6900 Marche-en-Famenne

BELGIQUE

Début de mandat: 21-12-2017

Fin de mandat: 01-06-2023

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

JEAN-PHILIPPE MATHIEU

Rue des cerisiers 11

4053 Embourg

BELGIQUE

NESYA GORIS LIFESCIENCES CONSULTING BV

0723875762

Ruitersdreef 3

2900 Schoten

BELGIQUE

Début de mandat: 14-12-2021

Fin de mandat: 04-06-2026

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

GORIS Nesya

Ruitersdreef 3
2900 SCHOTEN
BELGIQUE

WHEELER Simon

West Way 9

WD37ERWD37ER WDERWDER

ROYAUME-UNI

Début de mandat: 14-12-2021

Fin de mandat: 04-06-2026

Administrateur

WINAND JULIE

Rue aux Ruwales 2

5024 MARCHE-LES-DAMES

BELGIQUE

Début de mandat: 22-11-2017

Fin de mandat: 01-06-2023

Administrateur

PWC REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00009)

0429501944

Culiganlaan 5

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat: 12-03-2019

Fin de mandat: 05-06-2025

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

ADORANTE Mélanie (A02225)

Culiganlaan 5

1831 Diegem

BELGIQUE

N°	0684.906.013	C-cap 2.2
----	--------------	-----------

Déclaration concernant une mission de vérification ou de redressement complémentaire

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable-fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession et domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
FINANCIAL WAY SRL 0848685167 Esplanade du Val Saint-Lambert SN 4100 SERAING BELGIQUE Directement ou indirectement représenté par MATHIEU Christophe Rue Anixhe 24 4458 FEXHE-SLINS BELGIQUE	50.387.860	A B

N°	0684.906.013	C-cap 3.1
----	--------------	-----------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>635 414,69</u>	<u>818 974,56</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>5 306 203,96</u>	<u>4 476 838,43</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	5 084 069,95	4 263 509,00
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	28 578,04	29 840,55
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	23 063,83	20 400,57
Mobilier et matériel roulant		24	5 514,21	9 439,98
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
	6.4/			
Immobilisations financières	6.5.1	28	193 555,97	183 488,88
Entreprises liées	6.15	280/1	181 630,97	171 563,88
Participations		280	8 748,60	8 748,60
Créances		281	172 882,37	162 815,28
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	11 925,00	11 925,00
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	11 925,00	11 925,00

N°	0684.906.013	C-cap 3.1
----	--------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>3 560 166,57</u>	<u>6 155 649,84</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	91 013,00	197 330,37
Stocks		30/36	91 013,00	197 330,37
Approvisionnements		30/31	0,00	25 607,00
En-cours de fabrication		32	13 226,00	45 575,61
Produits finis		33	0,00	9 267,76
Marchandises		34	77 787,00	116 880,00
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	235 098,12	279 243,38
Créances commerciales		40	34 019,30	6 916,33
Autres créances		41	201 078,82	272 327,05
Placements de trésorerie	6.5.1/ 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	3 185 670,85	5 631 417,57
Comptes de régularisation	6.6	490/1	48 384,60	47 658,52
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	9 501 785,22	11 451 462,83

N°	0684.906.013	C-cap 3.2
----	--------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	<u>7 521 134,57</u>	<u>9 647 627,00</u>
Capital		10/11	10 172 458,50	10 172 458,50
Capital		10	322 393,60	322 393,60
Capital souscrit		100	322 393,60	322 393,60
Capital non appelé (-)		101		
En dehors du capital		11	9 850 064,90	9 850 064,90
Primes d'émission		1100/10	9 850 064,90	9 850 064,90
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-4 272 294,46	-1 956 666,95
Subsides en capital		15	1 620 970,53	1 431 835,45
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

N°	0684.906.013	C-cap 3.2
----	--------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>1 980 650,65</u>	<u>1 803 835,83</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	897 057,50	909 567,90
Dettes financières		170/4	897 057,50	909 567,90
Emprunts subordonnés		170	37 500,00	62 500,00
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	859 557,50	847 067,90
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1 075 547,81	884 468,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	151 032,77	92 054,76
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	136 156,47	540 164,68
Fournisseurs		440/4	136 156,47	540 164,68
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	239 943,12	173 003,87
Impôts		450/3	28 527,84	16 673,53
Rémunérations et charges sociales		454/9	211 415,28	156 330,34
Autres dettes		47/48	548 415,45	79 244,69
Comptes de régularisation	6.9	492/3	8 045,34	9 799,93
TOTAL DU PASSIF		10/49	9 501 785,22	11 451 462,83

N°	0684.906.013	C-cap 4
----	--------------	---------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1 998 916,52	2 193 737,72
Chiffre d'affaires	6.10	70	94 036,70	12 348,08
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	144 523,63	54 843,37
Production immobilisée		72	1 507 741,29	1 930 219,13
Autres produits d'exploitation	6.10	74	252 614,90	196 327,14
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	4 775 618,40	3 922 649,29
Approvisionnements et marchandises		60	211 395,94	63 972,15
Achats		600/8	146 695,94	206 459,15
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	64 700,00	-142 487,00
Services et biens divers		61	2 341 567,52	2 536 995,41
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	1 124 566,42	762 084,66
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	908 651,02	558 293,79
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	186 141,00	0,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	3 296,50	1 303,28
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-2 776 701,88	-1 728 911,57

N°	0684.906.013	C-cap 4
----	--------------	---------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	473 835,53	310 196,98
Produits financiers récurrents		75	473 835,53	310 196,98
Produits des immobilisations financières		750	10 067,09	9 480,87
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	463 768,44	300 716,11
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	46 791,52	49 109,14
Charges financières récurrentes	6.11	65	46 791,52	49 109,14
Charges des dettes		650	30 009,28	26 452,36
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)(-)		651		
Autres charges financières		652/9	16 782,24	22 656,78
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-2 349 657,87	-1 467 823,73
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	-34 030,36	-126 973,71
Impôts		670/3	13 590,53	2 596,21
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	47 620,89	129 569,92
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-2 315 627,51	-1 340 850,02
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-2 315 627,51	-1 340 850,02

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-4 272 294,46	-1 956 666,95
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	-2 315 627,51	-1 340 850,02
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	-1 956 666,95	-615 816,93
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	-4 272 294,46	-1 956 666,95
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxx	818 974,56
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	183 559,87	
Autres (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	635 414,69	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	635 414,69	
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxx	4 474 158,11
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	1 507 741,30	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	5 981 899,41	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxx	483 233,46
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	696 177,43	
Repris	8081	0,00	
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	1 179 410,89	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	<u>4 802 488,52</u>	

N°	0684.906.013	C-cap 6.2.3
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxx	292 053,91
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	30 923,54	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	322 977,45	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxx	19 469,56
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	21 926,46	
Repris	8082	0,00	
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	41 396,02	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>281 581,43</u>	

N°	0684.906.013	C-cap 6.3.2
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxx	26 756,59
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	5 724,75	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	32 481,34	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxx	6 356,02
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	3 061,49	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	9 417,51	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>23 063,83</u>	

N°	0684.906.013	C-cap 6.3.3
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxx	16 393,31
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	16 393,31	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxx	6 953,33
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	3 925,77	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	10 879,10	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>5 514,21</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxx	8 748,60
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	8 748,60	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	0,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	8 748,60	
ENTREPRISES LIÉES – CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxx	162 815,28
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	10 067,09	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	172 882,37	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	—	

N°	0684.906.013	C-cap 6.4.3
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxx	<u>11 925,00</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>11 925,00</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	—	

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
THERAVET US A, INC (Corporation) 83-3432420 Entreprise étrangère 2541 N Pleasantburg Dr Unit 266 29609 Greenville, SC ETATS-UNIS	Parts	10 000	1,00	100,00	31/12/2022	USD	-169 469	-9 301

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titre à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

Exercice

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Assurances diverses	33 678,82
Autres charges à reporter	14 705,78

N°	0684.906.013	C-cap 6.7.1
----	--------------	-------------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxx	322 393,60
(100)	322 393,60	

Modifications au cours de l'exercice

0

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions correspondantes
	0,00	0
8702	xxxxxxxxxx	
8703	xxxxxxxxxx	

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		xxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxx	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	12 574
8746	20 621,00
8747	12 574

Capital autorisé non souscrit

8751	200 000,00
------	------------

N°	0684.906.013	C-cap 6.7.1
----	--------------	-------------

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

--

N°	0684.906.013	C-cap 6.9
----	--------------	-----------

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	151 032,77
Emprunts subordonnés	8811	31 250,00
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	119 782,77
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	151 032,77
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	402 977,56
Emprunts subordonnés	8812	37 500,00
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	365 477,56
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	402 977,56
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	494 079,94
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	494 079,94
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	

Autres dettes
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir.

8903	
8913	494 079,94

N°	0684.906.013	C-cap 6.9
----	--------------	-----------

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	28 527,84
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
Autres dettes salariales et sociales

9076	
9077	211 415,28

N°	0684.906.013	C-cap 6.9
----	--------------	-----------

COMPTES DE RÉGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Intérêts de crédits	8 045,34
Autres charges à imputer	0,00

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Belgique		24 781,61	7 665,00
France		14 235,93	1 775,00
Pays-Bas		3 915,33	2 908,08
Royaume-Unis		33 364,23	0,00
Espagne		8 845,54	0,00
Etats-Unis		4 523,99	0,00
Italie		631,76	0,00
Allemagne		518,12	0,00
Portugal		908,40	0,00
République Tchèque		458,47	0,00
Irlande		729,70	0,00
Suisse		1 123,62	0,00
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	53 508,00	54 198,89
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	11	13
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	11,9	7,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	19 648	12 712
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	896 902,12	576 133,55
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	185 133,36	104 972,16
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	42 530,94	80 979,00
Pensions de retraite et de survie	624		

N°	0684.906.013	C-cap 6.10
----	--------------	------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	186 141,00	0,00
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	2 505,40	1 198,32
Autres	641/8	791,10	104,96
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	463 768,44	297 075,39
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502	4 855,12	4 453,73
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrentes	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice		
Impôts et précomptes dus ou versés	9134	2 496,00
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9135	2 496,00
Suppléments d'impôts estimés	9136	
	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	11 094,53
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	11 094,53
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

	Codes	Exercice
Latences actives	9141	2 033 322,85
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	2 033 322,85
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A la société (déductibles)	9145	452 661,19	660 502,65
Par la société	9146	174 932,31	294 087,79
Montant retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	149 290,39	0,00
Précompte mobilier	9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	181 630,97	171 563,88
Participations	(280)	8 748,60	8 748,60
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	172 882,37	162 815,28
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	9 365,74	8 792,00
A plus d'un an	9361	9 365,74	8 792,00
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	10 067,09	9 480,87
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

N°	0684.906.013	C-cap 6.15
----	--------------	------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

--

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	22 000,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	0684.906.013	C-cap 6.19
----	--------------	------------

WAARDERINGSREGELS

Les règles d'évaluation sont détaillées dans la rubrique "Autres Documents"

N°	0684.906.013	C-cap 6.20
----	--------------	------------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Continuité de l'entreprise - Going concerns

Durant l'année 2022, les capitaux propres de la société sont restés au-dessus du capital social.

Le bilan de la société faisant apparaître une perte reportée de – 4.272.294,46 EUR et le compte de résultat présentant deux exercices en pertes consécutives, nous sommes tenus de justifier de l'application des règles comptables de continuité (article 3:6§1 du code des sociétés et des associations).

La perte comptable actuelle est due aux frais fixes liés à la gestion de la société, aux frais de développement des projets VISCO-VET et BIOCERA-VET non couverts par une subvention. La trésorerie prévue a permis de couvrir ces coûts.

Sur la base du périmètre actuel de ses activités et des meilleures estimations de la consommation de trésorerie annuelle, des revenus et des subventions ainsi que l'absence significative d'impact de la situation macro-économique et géopolitique sur ses activités, la Société estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022 devraient être suffisants pour financer ses opérations au moins jusqu'à la fin du troisième trimestre 2024.

Aussi, compte tenu du bon déploiement commercial de la gamme BIOCERA-VET (malgré le retard partiel accusé aux USA) ainsi que la progression de l'étude clinique européenne VISCO-VET malgré un délai de 12 à 15 mois, le Conseil d'Administration estime qu'il est approprié de préparer les états financiers de la société selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation tout en préparant un plan permettant d'assurer un nouvel apport financier à la Société.

La valeur des immobilisations incorporelles & corporelles calculée sur base de notre analyse de flux trésorerie actualisée étant supérieure la valeur comptable au 31 décembre 2022, ces immobilisations ne font pas l'objet d'amortissements exceptionnels complémentaires.

N°	0684.906.013	C-cap 7
----	--------------	---------

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES

N°	0684.906.013	C-cap 10
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 116 207

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	11.9	2,0	9,9
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	11.9	2,0	9,9
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	19 648	3 448	16 200
Temps partiel	1012			
Total	1013	19 648	3 448	16 200
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1 124 566,42	189 002,76	935 563,66
Temps partiel	1022			
Total	1023	1 124 566,42	189 002,76	935 563,66
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	17 487,00	2 938,99	14 548,01

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	7.7	0,8	6,9
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	12 712	1 428	11 284
Frais de personnel	1023	762 085,00	85 609,00	676 476,00
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	12 679,00		12 679,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	11	0	11,00
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	11		11,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2		2,00
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	2		2,0
Femmes	121	9		9,00
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		1,0
de niveau universitaire	1213	8		8,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	4		4,0
Employés	134	7		7,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

N°	0684.906.013	C-cap 10
----	--------------	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	2	0	2,00
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	2		2,0
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	1		1,0
Autre motif	343	1		1,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

N°	0684.906.013	C-cap 10
----	--------------	----------

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	2
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	16
Coût net pour la société	5803	303,00	5813	2 276,00
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	721,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	303,00	58132	1 555,00
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

CONTRÔLES EN SUSPENS

Nom client: THERAVET
Exercice: 01/01/2022 - 31/12/2022
comptable:
Devise:
modèle: C

CONTRÔLES DES SIGNES

Aucune erreur n'a été constatée lors des contrôles des signes

CONTRÔLE DES SECTIONS ENREGISTRÉES

Il n'y a pas d'explications sans une étoile contenant des données.

CONTRÔLES LÉGAUX

Les comptes annuels sont conformes aux contrôles légaux.

CONTRÔLES ADDITIONNELS

Les comptes annuels sont conformes aux contrôles additionnels.

CONTRÔLES DU BILAN SOCIAL

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	<u>Valeur gauche</u>	<u>Valeur droite</u>	<u>Différence</u>
Si 5801 > 0 ou 5802 > 0 ou 5803 > 0 alors 5801 > 0 et 5802 > 0 et 5803 > 0 et 5801 < 5802 et 5801 < 5803	Si 0,00 > 0 ou 0,00 > 0 ou 303,00 > 0	alors 0,00 > 0 et 0,00 > 0 et 303,00 > 0 et 0,00 < 0,00 et 0,00 < 303,00	0,00

REMARQUES COMPTABLES

La continuité

Si le code 14 fait apparaître une perte reportée, une justification des règles d'évaluation en continuité doit être inclus dans l'annexe correspondante. Règles d'évaluation

Code 14

-4 272 294,46

Tâche de vérification ou de redressement

Tout a-t-il été complété dans l'annexe correspondante ? Il faut indiquer si une tâche de vérification ou de redressement a été confiée aux comptes annuels. Si ce n'est pas le cas, cela doit également être indiqué dans l'annexe correspondante.

Déclaration concernant une mission de vérification ou de redressement complémentaire

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Si la rubrique 280 ou 282 contient une valeur, l'annexe correspondante doit être complétée. Information relative aux participations

Code 280	Code 282	Code 284
8 748,60	0,00	0,00

Justification des règles d'évaluation

Si le bilan fait apparaître une perte reportée (code 14) dans l'exercice en cours OU si le compte de résultat fait apparaître une perte au cours des 2 derniers exercices (code 9904 & code 9904P), une justification des règles d'évaluation en continuité doit être inclus dans le rapport annuel.

Code 14	Code 9904 & code 9904P
-4 272 294,46	9904 = -2 315 627,51 & 9904P = 0,00

Activités/missions exceptionnelles de la commissaire dans le rapport annuel

Si une commissaire est inclus dans la liste des administrateurs, gérants et commissaires et qu'elle a exercé des activités exceptionnelles ou des missions spéciales en cette qualité, cela doit être explicitement mentionné dans le rapport annuel, de même que la rémunération y afférente.

Fusion/scission

Il convient de vérifier si la société a pris le contrôle d'une autre société au cours de l'exercice (fusion) ou a cédé des activités (scission).

Subsides en capital versés/accordés au cours de ces exercices

Si des subsides en capital ont été versés ou accordés au cours de l'exercice, le montant concerné doit être explicitement indiqué dans les règles d'évaluation. Règles d'évaluation

Code 15	Code 9125
1 620 970,53	0,00

Garanties sur des droits et engagements hors bilan

Les dettes ont été enregistrées dans le bilan. Veuillez vérifier si une garantie a été fournie et, le cas échéant, l'indiquer dans l'annexe Droits et engagements hors bilan.

Date d'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale

Les comptes annuels ne peuvent être soumis qu'après approbation par l'assemblée générale, sauf exception.

N°	0684.906.013	C-cap 15
----	--------------	----------

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Ann. 1

ANNEXES LIBRES

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE					
(Montant en Euros)					
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	12 mois	12 mois	12 mois		
Flux de trésorerie liées aux activités opérationnelles					
Résultat de l'exercice	-2.776.702	-1.728.912	-400.710	-95.833	-126.016
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles:					
Amortissements et dépréciations	908.651	558.294	46.399	6.484	26.840
Amortissement subsides en capital	463.768	300.709	27.514	0	0
Charges calculées liées aux paiements en actions	0	0	0	0	0
Autres éléments exclus de la trésorerie	0	0	0	0	0
Engagement de retraite	0	0	0	0	0
Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt	-1.404.282	-869.908	-326.797	-89.349	-99.176
Stock et en-cours	106.317	-197.330	0	0	0
Autres créances	77.450	-16.479	141.323	-305.931	-18.842
Fournisseurs	-404.008	255.068	208.604	-6.143	82.636
Autres passifs courants	593.333	-380.584	620.684	-24.449	138.452
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	373.092	-339.325	970.612	-336.524	202.247
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisation corporelles	-5.725	-9.972	-17.961	0	-15.218
Acquisitions d'immobilisation incorporelles	-1.538.665	-3.063.673	-1.094.929	-890.092	-658.496
Acquisitions d'immobilisation financières	-10.067	-20.806	0	-8.749	-2.400
Cessions d'immobilisations	0	0	1.800	0	0
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	-1.554.457	-3.094.450	-1.111.090	-898.841	-676.114
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Augmentation (diminution) Emprunt obligataire convertible en actions	0	0	0	0	0
Augmentation (diminution) des dettes à long terme	-12.510	210.468	349.857	260.022	89.221
Intérêts perçus et payés	-11.551	-12.518	-9.863	265	0
Autres charges financières	-25.174	-27.104	-5.404	-3.365	-2.405
Subsides en capital	189.135	544.288	362.042	306.165	219.340
Augmentation des créances à long terme	0	0	-13.334	-140.000	0
Augmentation de capital	0	7.052.506	1.870.010	0	1.249.943
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	139.900	7.767.640	2.553.307	423.087	1.556.099
Trésorerie, équivalents de trésorerie à l'ouverture	5.631.418	2.167.461	81.429	983.055	0
Trésorerie, équivalents de trésorerie à la clôture	3.185.671	5.631.418	2.167.461	81.429	983.055
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie	-2.445.747	3.463.956	2.086.032	-901.626	983.055

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(Montant en Euros)

Var. des capitaux propres	Capital	Primes émission	Réserves	Résultat reporté	Résultat	Subsides en capital	Cap propres
Capitaux propres 31/12/2019	134.905	1.115.038	0	-128.421	-98.933	525.505	1.548.094
Augmentation de capital	114.025	1.755.985					
Affectation du résultat N-1				-98.933	98.933		
Résultat de l'exercice					-388.463		
Augmentation (Diminution) subside en capital						362.042	
Capitaux propres 31/12/2020	248.930	2.871.023	0	-227.354	-388.463	887.547	3.391.683
Augmentation de capital	73.464	6.979.042					
Affectation du résultat N-1				-388.463	388.463		
Résultat de l'exercice					-1.340.850		
Augmentation (Diminution) subside en capital						544.288	
Capitaux propres 31/12/2021	322.394	9.850.065	0	-615.817	-1.340.850	1.431.835	9.647.627
Augmentation de capital							
Affectation du résultat N-1				-1.340.850	1.340.850		
Résultat de l'exercice					-2.315.628		
Augmentation (Diminution) subside en capital						189.135	
Capitaux propres 31/12/2022	322.394	9.850.065	0	-1.956.667	-2.315.628	1.620.970	7.521.134

Règles d'évaluation

Client : THERAVET SA

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il peut être dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans des cas exceptionnels. Ces dérogations seront justifiées par une décision du conseil d'administration et feront l'objet d'une publication dans les annexes des comptes annuels.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il sera justifié :

- Des éventuelles modifications des règles d'évaluation par rapport aux règles appliquées pour les exercices précédents
- De circonstances impliquant que les chiffres d'un exercice ne sont pas comparables avec ceux de l'exercice précédent et les éventuelles rectifications effectuées afin de permettre la comparaison
- En l'absence d'éléments objectifs permettant leur évaluation, de l'estimation des risques prévisibles et des pertes éventuelles
- De toute autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise

II. Règles particulières

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont portés dans un premier temps à l'actif et ensuite pris en charge en totalité par amortissements sauf les frais suivants :

- Frais d'émission d'emprunt ;
- Frais de restructuration.

La prise en charge de ces deux derniers éléments par amortissements suivra les méthode et durée d'amortissements mieux repris dans le tableau ci-dessous.

Frais d'entrée en bourse

Les frais qui seront portés à l'actif seront directement liés à l'entrée en bourse et sont listés ci-dessous de manière non-exhaustive :

- Commissions,
- Honoraires de conseil et d'accompagnement ;
- Frais d'émission, de centralisation, d'adhésion ;
- Frais de publicité et de communication (webinaire, publicité, webcast, relation avec les médias, etc.)

Les frais récurrents tels que les frais annuels seront quant à eux directement repris en compte d'exploitation.

Immobilisations incorporelles :

En matière de Recherche et Développement :

- 1) Les frais de recherches sont définis comme tout travail original systématique conduit dans l'espoir d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles.

Cette phase de recherche comprend les activités visant à obtenir de nouvelles connaissances, la recherche d'applications concernant les nouvelles connaissances acquises, la recherche de nouveaux produits ainsi que les choix et prises de décision y relatifs.

Ces frais de recherche peuvent être portés à l'actif, mais devront être immédiatement et totalement amortis la même année tant qu'un potentiel direct de génération de revenus pour la société ne sera pas envisagé.

- 2) Les frais de développement sont définis comme la mise en oeuvre concrète de conceptions ou d'études pour la production de matériaux, d'appareils, de produits, de procédés, de systèmes ou de services nouveaux ou considérablement améliorés, en application de découvertes réalisées ou de connaissances acquises, avant le commencement d'une production commercialisable.

Ces frais de développement peuvent être portés à l'actif si, et seulement si :

- (a) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est réalisable ;
- (b) l'entreprise à l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- (c) l'entreprise estime avoir la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- (d) l'entreprise estime que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables et suffisants compte tenu du plan d'investissement ;

- (e) l'entreprise estime qu'elle a la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- (f) l'entreprise possède la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si les conditions ci-dessus sont respectées, les frais de développement seront comptabilisés dans la rubrique 210 des comptes annuels.

Les frais de développement sont amortis à partir de l'exercice au cours duquel le projet est commercialisable.

Il devra être justifié d'une durée d'amortissement de ces frais de développement et de goodwill supérieure à 5 ans.

Il pourrait également être tenu compte de tout autre critère objectif permettant de conclure que les frais de développements généreraient des rentrées sur une période supérieure à 5 ans, auquel cas la durée d'amortissements serait identique à la période durant laquelle des revenus seraient générés par cette catégorie de frais.

Etant entendu que la durée d'amortissement des brevets a été précédemment validée pour 15 ans, il nous semble cohérent de définir la même règle pour la génération de revenus liés aux technologies développées par Theravet, à savoir 15 ans.

Durée des amortissements par catégorie :

Actifs	Méthode	Base NR		Taux en %	
		Linéaire (L) Dégressif (D) Autres (A)	Non-réévaluée (NR) Réévaluée (G)	Principal Min-Max	Frais accessoires Min-Max
1. Frais d'établissements					
200 - Frais de constitution et d'augmentation de capital	Linéaire (L)			100%	100%
201 - Frais d'émission d'actions (IPO)	Linéaire (L)			20%	20%
203 - Intérêts intercalaires	Linéaire (L)			33%	33%
204 - Frais de restructuration	Linéaire (L)			20%	20%
2. Immobilisations incorporelles					
210 - Frais de recherche et de développement	Linéaire (L)			6,67%-100%	6,67%-100%
<i>Recherche (par projet)</i>	<i>Linéaire (L)</i>			100%	100%
<i>Développement (par projet) - à partir de la commercialisation du projet</i>	<i>Linéaire (L)</i>			6,67%	6,67%
211 - Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	Linéaire (L)			6,67%	6,67%
<i>Brevet</i>	<i>Linéaire (L)</i>			<i>Durée de vie effective</i>	<i>Durée de vie effective</i>
<i>Licences programmes</i>	<i>Linéaire (L)</i>			33%	33%
<i>Licences recherches</i>	<i>Linéaire (L)</i>			6,67%	6,67%
<i>Site internet</i>	<i>Linéaire (L)</i>			33%	33%
212 - Goodwill	Linéaire (L)			20%	20%
3. Bâtiments industriels administratif ou commerciaux *					
2210 - Bâtiments industriels	Linéaire (L)			5%	5%
2211 - Bâtiments administratifs et commerciaux	Linéaire (L)			4%	4%
2212 - Autres bâtiments d'exploitation	Linéaire (L)			4%	4%
2216 - Frais d'acquisition sur constructions	Linéaire (L)			5%-4%	5%-4%
<i>Frais d'acquisition sur constructions</i>	<i>Linéaire (L)</i>			<i>Selon le principal</i>	<i>Selon le principal</i>
4. Installations, Machines et Outillage *					
230 - Installations	Linéaire (L)			10%	10%
2301 - Installations bâtiments administratifs et commerciaux	Linéaire (L)			10%	10%
2302 - Installations bâtiments d'exploitation	Linéaire (L)			10%	10%
231 - Machines	Linéaire (L)			10%/20%	10%/20%
<i>Machines de laboratoire</i>	<i>Linéaire (L)</i>			10%	10%
237 - Outillage	Linéaire (L)			10%/20%	10%/20%
<i>Outillage spécifique (microscope, etc,,)</i>	<i>Linéaire (L)</i>			10%	10%
5. Matériel de bureau et mobilier *					
24000 - Mobilier des bâtiments industriels	Linéaire (L)			20%/33%/autres	20%/33%/autres
<i>Mobilier et matériel de bureau</i>	<i>Linéaire (L)</i>			20%	20%
<i>Matériel informatique de bureau</i>	<i>Linéaire (L)</i>			33%	33%
<i>Matériel en leasing</i>	<i>Linéaire (L)</i>			<i>durée du leasing</i>	<i>durée du leasing</i>
6. Matériel roulant *					
2410 - Matériel automobile	Linéaire (L)			20%/50%	20%/50%
<i>véhicules utilitaires</i>	<i>Linéaire (L)</i>			20%	20%
<i>véhicules mixtes</i>	<i>Linéaire (L)</i>			20%	20%
<i>Véhicules d'occasion</i>	<i>Linéaire (L)</i>			50%	50%
7. Autres immobilisations corp.					
260 - Frais d'aménagements de locaux pris en location	Linéaire (L)			Durée du bail	Durée du bail
261 - Maison d'habitation	Linéaire (L)			3%	3%
263 - Matériel d'emballage	Linéaire (L)			20%	20%

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Montant minimum en dessous duquel on investit pas l'acquisition d'actifs dont la durée de vie est > à 1 an

1.000 €

A partir de 2020, le premier amortissement d'un nouvel investissement est effectué sur la principe du pro-rata temporis

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet de réévaluation selon les règles reprises dans l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Créances à plus d'un an et à un an au plus

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

Stock

Les différents composants du stock sont évalués comme décrit ci-après :

Consommables de production

Tous consommables utilisés dans son activité de production et permettant d'aboutir à un produit fini ou un en-cours de fabrication.

Tant que la valeur de ces consommables dans le prix de revient des produits et dans le stock de la société restera minime, il est décidé de ne pas reprendre de valeur de stock pour ce poste et de prendre l'intégralité des achats de consommables en charges au moment de leur acquisition.

En outre, sauf décision contraire du conseil d'administration, dans l'éventualité où un consommable n'aurait pas été utilisé en production avant sa date de péremption (durée de 6 mois), la valeur sera ramenée à zéro aussi longtemps qu'il n'aura pas fait l'objet d'une mise au rebut.

Produits finis

Les produits finis sont évalués à leur prix de revient, lequel n'inclut pas les frais indirects de production tels que le transport. L'évaluation se fait globalement (les coûts de production totaux divisés par le total des produits finis produits sur la période donnée) et non individuellement.

Pour le calcul du prix de revient d'un produit fini, il est tenu compte :

- du coût des activités sous-traitées relatives à la production ;
- du coût horaire du personnel nécessaire à la production (le cas échéant) ;
- des différents consommables nécessaires à la production ; ce montant étant calculé de manière forfaitaire en attribuant à chaque dose produite, une quote-part du montant total des achats de consommables de la société sur la période donnée (total des achats de consommables divisé par le nombre de doses produites sur la période donnée) ;
- des frais de packaging primaires, secondaires, d'ajout de notices et instructions d'utilisation.

En outre, sauf décision contraire du conseil d'administration, dans l'éventualité où un produit fini disponible en stock n'aurait pas fait l'objet d'une vente avant sa date de péremption (durée de 4 et 5 ans), la valeur d'une dose de ce produit sera ramenée à zéro aussi longtemps qu'il n'aura pas fait l'objet d'une mise au rebut.

L'unité de stock est la dose et le principe de valorisation de l'unité est la méthode dite du « Prix moyen pondéré ».

Tous les frais liés aux échantillons qui seront donnés à titre gratuits seront directement transférés en charges.

Le cas échéant, une réduction de valeur sera actée si la valeur du marché devenait inférieure à la valeur comptable du produit fini.

En-cours de fabrication

La même méthode d'évaluation et les mêmes composantes seront utilisées afin de déterminer la valeur des en-cours de fabrication.

L'en-cours n'étant qu'un stade intermédiaire du produit fini, celui-ci devra faire l'objet d'une valorisation distincte en considérant uniquement les coûts pouvant être attribués à cet en-cours à ce stade de sa réalisation.

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient en fonction de l'état d'avancement du projet.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

Plus-values de réévaluation

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité avec le droit comptable.

Subsides

Les subsides d'exploitation, relatifs à des aides à l'emploi sont considérés directement au résultat en compte 74.

Les subsides relatifs aux dépenses liées à la recherche telle qu'elle a été définie précédemment sont également comptabilisés en compte 74 au compte de résultats, au fur et à mesure de l'éligibilité des dépenses rentrées dans les déclarations de créance y afférentes.

Les subsides relatifs aux dépenses liées au développement tel qu'il a été défini précédemment, sont comptabilisés en compte 15 dans les fonds propres au passif du bilan à raison de 70% du montant du subside, au fur et à mesure de l'éligibilité des dépenses rentrées dans les déclarations de créance y afférentes. Ces subsides sont amortis en compte 75 au compte de résultats, au même rythme que les dépenses liées le sont dans les investissements en compte 21. Les 30% restant du subside légitime sont comptabilisés en compte 17 dans les dettes long terme au passif du bilan et font référence aux échéances dues dans les conventions, sans obligation de résultat.

Les montants reçus des autorités subsidiantes sont considérés soit comme des dettes à court terme, tant que les dépenses liées ne sont pas rentrées dans des déclarations de créances. Le solde des subsides à recevoir est quant à lui considéré comme des créances court terme à l'actif du bilan tant que les montants afférents n'ont pas été reçus.

Ces principes de comptabilisation sont acceptés même si nous savons que l'autorité subsidiaire n'est susceptible de réévaluer l'éligibilité des dépenses qu'à la clôture de la convention, considérant que ces éventuels ajustements ne peuvent être significatifs.

Provision pour risques et charges

Les règles d'évaluation propres aux provisions sont déposées aux articles 3:28 à 3:33 de l'arrêté royal du Code des Sociétés et des Associations.

Les provisions pour risques et charges doivent être constituées systématiquement sur base des méthodes arrêtées par la société. Celles-ci ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice et doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi. Celles-ci ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Ces provisions seront individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Dettes à plus d'un an et un an au plus

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

En fonction la convention conclue avec l'autorité subsidiante, les dettes relatives aux avances récupérables octroyées sont comptabilisées dans un compte distinct du passif du bilan à leur valeur nominale sur base des déclarations de créances introduites par la société.

La comptabilisation de cette dette se fera au travers d'un compte 174 pour la partie remboursable à plus d'un an et 424 pour la partie remboursable à moins d'un an du passif du bilan.

Evaluation des actifs et passifs libelles en devises

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros d'après les modalités suivantes :

- Créances à un an au plus, placements de trésorerie et valeurs disponibles au cours à la date de clôture.
- Dettes à un an au plus, et établissement de crédit : au cours à la date de clôture.
- Créances et dettes à plus d'un an et immobilisations : cours historique

Fait à GOSSELIES, le 29 mars 2022